



NOMS / PRENOMS	PRESENCE
Représentants FSU	
AUBATIN Paule	Représentée par Monsieur Robin Nicolas
BAGGHI Jean-Marc	Présent
SEVENO Caroline	Présente
TASSIUS Denise	Présente
Représentants SPEG	
BOUDHAU Marlène	Présente
COQUIN-BOUSSISSI Rachida	Présente
REMI Céline	Présente
Représentants UNSA Education	
CARENE Betty	Présente
LAMARRE Constant	Présent
MARTIAL Sabine	Présente
Direction du pôle Guadeloupe	
JEAN-ALEXIS Célia (Vice-présidente du pôle Guadeloupe)	Présente
D'ARBAUD Keïla (Responsable administrative et financière du pôle Guadeloupe/DGS adjointe de l'UA)	Présente
Personnel du pôle universitaire	
CORDOVAL Chloë (Responsable administrative et financière adjointe du pôle Guadeloupe)	Présente

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe ouvre la séance à 8h45.
La secrétaire de séance est Madame Cordoval et la secrétaire adjointe de séance est Madame Boudhau.

	Membres
Présents	9
Représentés	1
Absents	0
Total	10

L'ordre du jour est établi comme suit :

A- Approbation du relevé de décisions du CSAS du vendredi 26 avril 2024

B- Affaires ressources humaines

Campagne de recrutement des enseignants du 2nd degré (2024-2025)

C- Affaires institutionnelles

1. Règlement intérieur du CSAS
2. Calendrier des congés des étudiants de l'IUT de la Guadeloupe
3. Modalités d'organisation de la commission d'attribution des Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE)

D- Questions diverses

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe introduit le conseil par des propos liminaires où une revue des événements qui se sont tenus sur les campus du Pôle durant ces derniers mois est présentée.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe enregistre les questions diverses des membres du CSAS. Elles sont au nombre de quatre.

Madame Tassius pose une question relative à l'éclairage des campus.

Madame Seveno interroge sur le calendrier de la mise en place du système de vidéosurveillance.

Madame Rémi demande quelles sont les modalités d'information au sein des composantes et questionne sur la mise en place de la formation spécialisée.

Madame Coquin-Boussissi questionne sur la possibilité de coordonner la rentrée avec le CROUS.

Madame Boudhau souhaite faire une remarque et indique un manque de communication de l'université par rapport à la rentrée sur le campus de l'INSPE.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe explique qu'il s'agit de la rentrée des primo-entrants et qu'elle n'a pas été informée de la rentrée de l'INSPE. En revanche, elle a bien entendu la mise en place du DU contre l'illettrisme à l'INSPE dans les médias et dit mener la réflexion pour la rentrée de l'INSPE.

A. Approbation du relevé de décisions du CSAS du vendredi 26 avril 2024

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe présente le relevé de décisions du comité social d'administration spécial du vendredi 26 avril 2024 et demande aux membres du comité social d'administration spécial de se prononcer sur le relevé de décisions du CSAS du vendredi 26 avril 2024.

	FSU	SPEG	UNSA	TOTAL
Nombre de votants	4	3	3	10
Abstention(s)		3		3
Contre				0
Pour	4		3	7
Avis favorable				

Le relevé de décisions du CSAS du vendredi 26 septembre 2024 est approuvé à la majorité par les membres du comité social d'administration spécial.

B. Affaires ressources humaines

Campagne de recrutement des enseignants du 2nd degré (2024-2025)

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe présente le tableau de la campagne de recrutement des enseignants du 2nd degré (2024-2025) et précise qu'il n'y a pas l'avis du conseil de l'UFR STAPS car ce dernier n'est pas complet et ne peut pas se tenir.

Monsieur Robin précise qu'une réunion cordiale a eu lieu avec l'administrateur provisoire et des membres de l'UFR. Il indique qu'il manquait des représentants des étudiants et des représentants des administratifs mais que d'un commun accord, la demande de publication des postes en STAPS a pu être réalisée afin de répondre aux besoins.

Madame Tassius demande si la date de vacance du poste pour l'INSPE est 2023.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe répond qu'il s'agit bien de l'année 2023.

Madame Carène demande si le CSAS peut voter sans avis du conseil d'UFR.

Madame la RAF de Pôle/DGSA indique que par rapport au principe de continuité du service public le CSAS peut se prononcer. Le tableau sera présenté en conseil de Pôle puis en conseil d'administration.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe demande aux membres du comité social d'administration spécial de se prononcer sur le tableau de la campagne de recrutement des enseignants du 2nd degré (2024-2025).

	FSU	SPEG	UNSA	TOTAL
Nombre de votants	4	3	3	10
Abstention(s)				0
Contre				0
Pour	4	3	3	10
Avis favorable				

Le tableau de la campagne de recrutement des enseignants du 2nd degré (2024-2025) a été approuvé à l'unanimité par les membres du comité social d'administration spécial.

C. Affaires institutionnelles

1. Règlement intérieur du CSAS

Madame Seveno indique qu'il y a une répétition à la première phrase de l'article 6.5, page 12 et qu'il faut enlever le mot « établissement » dans la troisième phrase de ce même article.

Madame la RAF de Pôle/DGSA remercie madame Seveno pour la remarque et indique que la première phrase sera supprimée ainsi que le mot « établissement ».

Madame Carène affirme qu'à la page 6, il manque le délai de transmission des convocations dans le premier paragraphe de l'article 3.3.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe répond que le délai est mentionné dans le quatrième paragraphe de l'article 3.3. Elle explique que c'est la convocation qui annonce l'ordre du jour.

Monsieur Bagghi demande s'il est possible d'avoir une forme plus inclusive dans le document.

Madame la RAF de Pôle/DGSA explique que le RI du CSA sur lequel le RI CSAS est basé n'a pas de forme inclusive mais qu'une réflexion pourra être menée en ce sens pour les prochains documents.

Madame Boudhau demande à quoi correspond la police de séance à l'article 2.1, paragraphe 2.

Madame la RAF de Pôle/DGSA explique qu'il s'agit de faire appliquer le cadre des séances basé sur les textes règlementaires.

Madame Rémi demande si les articles du code de l'éducation indiqués dans les visas ont un rapport avec le CSAS. Elle indique également que les compétences ne sont pas détaillées dans le RI du CSAS contrairement au RI du CSA. Elle souhaite que l'ensemble des compétences soient indiquées dans le RI du CSAS afin faciliter le travail au lieu d'aller chercher l'article de référence.

Madame la RAF de Pôle/DGSA répond que les visas ont été validés et transmis par le service des affaires juridiques et institutionnelles. Concernant les compétences, cela s'explique par le fait que les indications relatives au CSAS dans les textes règlementaires sont succinctes. En effet, ces derniers indiquent le CSAS est institué sans préjudice des compétences du CSA établissement. Ainsi, une réflexion a été menée avec le service des affaires juridiques afin de produire un règlement intérieur adapté au niveau polaire.

Madame Rémi demande si cet organe est une coquille vide et indique que le travail relatif à la définition des compétences qui a été fait pour le CSA établissement aurait dû être réalisé pour le CSAS avec les membres de l'instance. Elle indique que la responsable administrative et financière du Pôle Guadeloupe/DGSA n'a pas la compétence et la capacité de mener cette réflexion sur le règlement intérieur du CSAS car elle est ce qu'elle est en précisant qu'elle ne veut pas l'insulter.

Madame la RAF de Pôle/DGSA répond qu'en effet elle est ce qu'elle est c'est-à-dire la responsable administrative et financière du Pôle Guadeloupe et DGSA de l'université des Antilles et qu'en ce sens, elle est bien la personne idoine pour mener cette réflexion

avec la direction des affaires juridiques et institutionnelles pour le Pôle Guadeloupe.

Elle explique que le CSAS est compétent sur les dossiers liés au fonctionnement du Pôle Guadeloupe. L'intérêt est de ne pas restreindre les compétences de cette instance mais d'appliquer le périmètre indiqué dans les textes réglementaires.

Elle indique que le règlement intérieur présenté est soumis à la discussion car le CSAS n'est pas une boîte d'enregistrement mais bien une instance de dialogue social.

Elle ajoute que le RI présenté en Guadeloupe est le même que celui présenté en Martinique afin de respecter un parallélisme des formes.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe indique qu'il s'agit d'un travail conjoint avec le service juridique de l'établissement.

Madame Rémi demande des précisions concernant la définition du Pôle et voudrait savoir s'il s'agit de services administratifs ou physiques.

Madame Seveno indique que ces points ont longuement été discuté lors du travail préparatoire pour le RI du CSA établissement et que c'est la raison pour laquelle il a été établi dans un premier temps. Elle ajoute qu'un règlement intérieur est en permanence perfectible et qu'il est opportun de le voter afin de pouvoir démarrer le travail. Elle termine en indiquant que collectivement, les membres peuvent demander une modification du RI comme prévu dans le texte.

Madame Carène précise que cela a demandé une grande réflexion car c'est la seule université de France qui possède trois CSA. Cela a demandé un réel investissement pour produire le document. Elle estime qu'il y a encore à faire mais qu'il est nécessaire d'avancer.

Madame Boudhau demande si le CSA polaire prend des avis ou des décisions.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe répond qu'il s'agit d'un avis et que la décision est prise en conseil de Pôle puis en conseil d'administration. Elle remercie les membres pour leurs interventions et affirme qu'il s'agit d'un travail conséquent effectué par les membres du CSA, le Pôle Guadeloupe, le Pôle Martinique et la direction des affaires juridiques et institutionnelles. Elle salue particulièrement le travail de la DGSA et le temps consacré pour ce document attendu depuis deux ans qui n'est pas une coquille vide.

Madame Rémi souhaite que sa demande soit enregistrée pour les articles 3.1 et 5.1.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe indique que les informations sont précisées dans les textes réglementaires sur lesquels se base le règlement intérieur du CSAS.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe demande aux membres du comité social d'administration spécial de se prononcer sur le règlement intérieur du CSAS suivant les modifications apportées en séance.

	FSU	SPEG	UNSA	TOTAL
Nombre de votants	4	3	3	10
Abstention(s)				0
Contre				0
Pour	4	3	3	10
Avis favorable				

Le règlement intérieur du CSAS a été approuvé à l'unanimité par les membres du comité social d'administration spécial.

2. Calendrier des congés des étudiants de l'IUT de la Guadeloupe

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe indique que le document a été validé à la CFVU du 31 mai 2024.

Madame Carène demande si les rencontres sportives inter-filières se déroulent le mardi 12 novembre ou le mercredi 13 novembre.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe répond qu'elle se renseignera auprès de la Vice-présidente de la CFVU et que le vote sera sous réserve de confirmation de l'IUT.

Madame Seveno demande si ces journées sont banalisées pour les étudiants.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe répond que cela est voté en CFVU et qu'elle se renseignera également auprès de la Vice-présidente de la CFVU.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe demande aux membres du comité social d'administration spécial de se prononcer sur le calendrier des congés des étudiants de l'IUT de la Guadeloupe sous réserve des vérifications auprès de l'IUT.

	FSU	SPEG	UNSA	TOTAL
Nombre de votants	4	3	3	10
Abstention(s)				0
Contre				0
Pour	4	3	3	10
Avis favorable				

Le calendrier des congés des étudiants de l'IUT de la Guadeloupe a été approuvé à l'unanimité par les membres du comité social d'administration spécial.

3. Modalités d'organisation de la commission d'attribution des Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE)

Madame Coquin-Boussissi indique que le délai imparti pour la constitution des dossiers est trop court pour les étudiants et qu'un seul appel pour le premier semestre n'est pas suffisant. Elle ajoute que le dossier est lourd à constituer.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe explique qu'il y a plusieurs appels sur l'année et qu'un accompagnement est effectué au niveau du Pôle pour la constitution des dossiers mais qu'elle prend en compte sa remarque concernant les délais et le nombre d'appels FSDIE.

Madame Coquin-Boussissi demande qui est le référent au Pôle pour la constitution des dossiers et s'il est possible que le Pôle transmette directement le dossier au CROUS car les étudiants indiquent y être mal reçus.

Madame la RAF de Pôle/DGSA répond qu'au Pôle il y a un agent qui est chargé de la vie étudiante et qui reçoit et accompagne les étudiants pour la constitution des dossiers. Elle précise que c'est l'étudiant qui doit se rendre au CROUS afin de faire sa demande mais qu'elle prendra l'attache de l'assistante sociale du CROUS pour faire part de sa remarque.

Madame Carène demande des précisions sur les membres de droit qui ne sont pas les mêmes pour la commission à l'aide aux projets/initiatives collectives et que pour la commission à l'aide sociale.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe explique que pour le volet associatif, il y a le directeur du CROUS et que pour le volet social, il y a l'assistante sociale du CROUS. Elle indique qu'une phrase sera ajoutée pour plus de précisions sur les membres.

Madame Rémi demande si des personnes en composante pourraient être dans les commissions FSDIE.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe explique que la commission FSDIE s'appuie sur un tableau anonyme avec des critères d'attribution bien définis et des éléments complémentaires apportés par l'assistante sociale du CROUS.

Monsieur Robin demande des précisions sur les bénéficiaires des fonds FSDIE.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe explique qu'il n'y a pas de limite d'âge et qu'il faut être inscrit à l'université.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe demande aux membres du comité social d'administration spécial de se prononcer sur les modalités d'organisation de la commission d'attribution des Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE) suivant les modifications apportées en séance.

	FSU	SPEG	UNSA	TOTAL
Nombre de votants	4	3	3	10
Abstention(s)				0
Contre				0
Pour	4	3	3	10
Avis favorable				

Les modalités d'organisation de la commission d'attribution des Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE) ont été approuvées à l'unanimité par les membres du comité social d'administration spécial.

D. Questions diverses

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe reprend la question de madame Tassius concernant l'éclairage sur les campus et indique que des vérifications sont effectuées concernant l'éclairage au niveau de la bibliothèque et sur le campus de Fouillole. Elle précise qu'il y a eu des soucis à cause des orages et notamment des vols de projecteurs solaires à l'INSPE et qu'une réflexion est menée sur les solutions à mettre en place.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe reprend la question de madame Seveno concernant le calendrier pour la vidéoprotection.

Madame Seveno demande où en sont les travaux d'installation des caméras et les documents légaux.

Madame la RAF de Pôle/DGSA répond que le dossier était en cours de complétude suite au point effectué avec le référent sureté de la police nationale avant dépôt du dossier pour passage en commission à la préfecture.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe reprend les questions de madame Remi concernant les modalités d'informations concernant les interventions dans les différentes composantes et concernant la mise en place de la formation spécialisée.

Madame Rémi demande des informations concernant l'organisation des interventions des entreprises de maintenance. Elle indique que cela peut perturber les enseignements.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe explique que les interventions pour lesquelles la composante n'est pas avertie relèvent de l'urgence et que parfois les entreprises n'indiquent pas leur présence.

Madame la RAF de Pôle/DGSA indique que l'objectif est d'organiser et planifier les interventions des entreprises titulaires des marchés publics avec un référent en charge du suivi. Au fur et à mesure, un calendrier précis pourra être mis en place et transmis aux RAF des composantes.

Madame la RAF de Pôle/DGSA répond concernant la formation spécialisée qu'elle prendra l'attache du service des affaires juridiques et institutionnelles afin de la mettre en place.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe reprend la question de madame Coquin-Boussissi concernant la coordination avec le CROUS pour les dates de rentrée. Elle répond que le CROUS est informé de la date des rentrées et de la date de la journée d'accueil des nouveaux étudiants mais que la mise en place de la restauration dépend du CROUS. Elle indique qu'elle prendra l'attache du Directeur du CROUS à ce sujet.

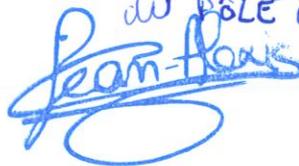
Madame Coquin-Boussissi indique avoir trouvé que la rentrée était réussie.

Les points à l'ordre du jour ayant été traités, la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe lève la séance à 09h55.

La secrétaire de séance


CORDOVAL chloé

LA VICE-PRÉSIDENTE
DU PÔLE GUADELOUPE



La secrétaire adjointe

